

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

RÉUNION DU 25 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 novembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle intercommunale de Lezoux, après convocations légales en date du 19 novembre 2024, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Danielle GRANOUILLET	Mr Gilles MARQUET
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Eliane GRANET
Mme Agnès TARTRY - LAVEST	M. Thierry TISSERAND
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Elisabeth BRUSSAT
M. Daniel PEYNON	Mr Cédric DAUDUIT
Mme Annick FORESTIER	Mme Patricia LACHAMP
Mme Déolinda DE FREITAS	Mr Florent MONEYRON
Mr Alain COSSON	M. Jean-Louis DERBIAS
Mme Marie-France MARMY	Mme Michelle CIERGE
Mr Christian BOURNAT	Mr Bernard FRASIAK
Mme Catherine MORAND	Mr Yannick DUPOUE
Mr Guillaume FRICKER	M. Antoine LUCAS
Mme Sylvie ROCHE	Mme Laurence GONINET
Mme Anne-Marie OLIVON	

Suppléants présents : M. Patrice BLANC, Mme Nathalie DE LA FUENTE

Etaient représentés (procuration) :

- Mme VIAL Séverine donne pouvoir à Mr FRASIAK Bernard
- Mme GROUIEC Isabelle donne pouvoir à Mr TISSERAND Thierry
- Mme HUGUET Josiane donne pouvoir à Mme GRANOUILLET Danielle
- Mr FERRIER Romain donne pouvoir à Mme ROCHE Sylvie
- Mme BOUCHERAT Nicole donne pouvoir à Mr MONEYRON Florent
- Mr BROUSSE René donne pouvoir à Mme CIERGE Michelle
- Mme MONTBRIZON Julie donne pouvoir à Mr DUPOUE Yannick

Absents : M. Gilles BERGAMI

VOTE: En exercice : 35 Présents : 27 Représentés : 7 Votants : 34

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M. Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

Objet : modification n°2 au marché n° 04-2023 - mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation et restructuration en pole ressources de l'immeuble Duchasseint à Lezoux

MODIFICATION N°2 AU MARCHE N° 04-2023**MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE
REHABILITATION ET RESTRUCTURATION EN POLE RESSOURCES DE
L'IMMEUBLE DUCHASSEINT A LEZOUX**

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;*
- *Vu le Code de la Commande Publique (CCP) ;*
- *Vu l'appel d'offres ouvert (AOO) lancé le 22/06/2023 ;*
- *Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) en date du 25/09/2023 ;*
- *Vu la décision du Conseil Communautaire en date du 03/10/2023 autorisant Mme la Présidente à signer le marché avec le groupement Michel COMBRONDE (mandataire) / Atelier d'Architecture MARCHADIER Romain / EUCLID INGENIERIE / AGNA, comme titulaire ;*
- *Vu les articles L.2194-1 et R.2194-8 du Code de la Commande Publique relatifs à des modifications de faible montant ;*

La Communauté de communes Entre Dore et Allier a lancé un appel d'offres ouvert relatif à une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation et restructuration en pôle ressources de l'immeuble Duchasseint à Lezoux. Ce marché n° 04-2023 a été notifié le 31/10/2023 au groupement Michel COMBRONDE (mandataire) / Atelier d'Architecture MARCHADIER Romain / EUCLID INGENIERIE / AGNA, désigné maître d'œuvre ? pour un montant initial de 404 761,29 € HT.

Un avenant n°1 a été notifié le 31/10/2024 avec pour objet de fixer le coût prévisionnel des travaux (C) et le forfait définitif (FD) de rémunération du maître d'œuvre. L'incidence financière de cette modification s'élève à - 8 537.89 € HT, représentant - 2.11 % du montant initial du marché.

Un avenant n°2 est nécessaire afin de réaliser une étude de Simulation Energétique Dynamique (SED). Cette étude permet de déterminer le comportement du bâtiment face à des facteurs naturels et humains, et ainsi définir et affiner des solutions architecturales et techniques pour améliorer le confort des utilisateurs, notamment en période estivale, ou pour réduire les consommations d'énergies.

L'incidence financière de cette modification s'élève ainsi à 4 000,00 € HT, représentant une augmentation par rapport au montant initial du marché de 0.99 %.

L'incidence financière de l'ensemble des modifications (total des avenants) représente une diminution de - 1.12 % du montant initial du marché, décomposée comme suit :

Montant initial du marché (missions de base + complémentaires) :	404 761,29 € HT
<i>Dont missions de base (forfait provisoire) :</i>	<i>384 761,29 € HT</i>
<i>Dont missions complémentaires :</i>	<i>20 000,00 € HT</i>
Montant modification n° 1 :	- 8 537,89 € HT
Montant modification n°2 :	+ 4 000,00 € HT

Nouveau montant du marché (missions de base + complémentaires) :	400 223,40 € HT
<i>Dont missions de base (forfait définitif) :</i>	<i>380 223,40 € HT</i>
<i>Dont missions complémentaires :</i>	<i>20 000,00 € HT</i>

Le nouveau montant du marché est arrêté à la somme de 400 223,40 € HT.

Ceci étant exposé, il est proposé au Conseil Communautaire :

- **D'autoriser** Mme la Présidente à signer avec le groupement Michel COMBRONDE (mandataire) / Atelier d'Architecture MARCHADIER Romain / EUCLID INGENIERIE / AGNA la modification n°2 au marché n° 04-2023, pour un montant de 4 000,00 € HT ;
- **D'inscrire** les crédits correspondants au budget, le cas échéant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 26 novembre 2024
Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente